

Précisions complémentaires apportées sur la Consultation « prestations de facilitation graphique ».

Lot 1

- Vous évoquez des évènements en ligne puis des évènements en présentiel. Sur quelle modalité devons-nous baser notre chiffrage ? Puis-je rajouter une colonne dans le bordereau de prix : une pour le distanciel et une pour le présentiel ?

Réponse : Le bordereau des prix a été modifié, une ligne spécifique est ajoutée pour comptabiliser les frais de déplacements pour une prestation. A la base les prix devaient intégrer les éventuels frais de déplacements, ce n'est plus le cas.

- Vous évoquez des possibles occasions en présentiel, où se tiendraient-elles ?

Réponse : Les évènements se tiendront à Paris ou région parisienne. L'IPEC est située à la Défense.

- Toujours sur ces occasions présentiels, je comprends que le format de travail sera papier. Si oui, attendez-vous aussi un fichier vidéo (animation du dessin) de cette fresque papier ? Ou l'animation du dessin est réservé aux productions numériques ?

Réponse : Dans le cas du présentiel, vous pouvez proposer le fichier vidéo du dessin en précisant le montant dans le bordereau des prix, modifié à cette fin.

Lot 2

- Pouvez-vous me préciser à quel cas de figure vous vous attendez pour les comptes rendus dessinés ?
 - le facilitateur graphique rédige le compte-rendu et produit les illustrations
 - le facilitateur graphique produit les illustrations à partir d'une synthèse qui sera rédigée par une personne du Ministère (ou autre)

Réponse : Le facilitateur graphique rédige le compte rendu et produit les illustrations. Il y aura bien sûr une relecture du texte par l'IPEC pour d'éventuelles modifications et la validation du contenu.

Le délai de remise des offres est reporté au jeudi 10 juin à 13h00